

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-sur-Oise légalement convoqué s'est réuni de manière exceptionnelle, au vu de la situation sanitaire actuelle, au Château des Rochers situé au 1 rue Faidherbe, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire.

La loi du 10 novembre 2021 permet à un membre du conseil municipal d'être porteur de deux pouvoirs.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Olivier CARRE, Patricia RICHARD, Didier CARON, Ginette DECOURTRAY, Nicolas PROMSY, Sonia VIARD, Michel DUPLESSI, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Claude ROBERT, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Alain DAULT, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Patrice ABRAN, Gillian ROUX, Martine CAGNARD, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES

Pouvoirs :

Léa Fatma KAYA à Didier CARON, Mokhtar ALLOUACHE à Jean-François DARDENNE, Marie-josé FURTADO à Badia ZRARI, Nuriye TOPAL à Marie-Claude DECATOIRE, Imen BOUHARB à Hervé ROBERTI

Secrétaire de Séance : Monsieur Nicolas PROMSY

FINANCES

DEL2022_030 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Conformément au règlement intérieur du Conseil municipal de Nogent sur Oise, et plus particulièrement son article 21.

Il vous est proposé de débattre du rapport ci joint qui concerne le budget principal de la ville et le budget annexe du Centre Municipal de Santé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget principal et le budget annexe CMS de la ville de Nogent sur Oise ci-annexé, a eu lieu, avant le vote du budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal prend acte.

Pour extrait conforme,